

LES AFFAIRES INDIENNES

LES VERSEMENTS FAITS AUX MEMBRES DES BANDES DE L'ALBERTA

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien. Elle découle de la décision prise par le bureau régional d'Edmonton qui effectue des versements aux membres des bandes indiennes de moins de 18 ans au titre du programme de distribution par personne. Ce sont des fonds qui sont dus aux différentes bandes à titre de redevance sur l'exploitation des ressources. Je voudrais demander au ministre pourquoi le ministère a pris cette décision unilatérale et si elle constitue en fait une décision provisoire ou s'il a l'intention de consulter davantage les bandes indiennes et la communauté indienne avant de lui donner un caractère permanent.

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je crois comprendre que le ministère a consulté les intéressés avant d'adopter sa politique et de prendre cette décision. Je vais m'enquérir pour savoir si ces consultations ont été menées de façon adéquate, mais pour autant que je sache, c'est bien le cas.

M. Mazankowski: Le fait est qu'il n'y a pas eu la moindre consultation. Ce fut une décision unilatérale. J'espère bien que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ne cherche pas à laisser entendre que ses services sont mieux en mesure de déterminer l'usage qui doit être fait de ces fonds que les parents des bénéficiaires. J'espère bien que ce n'est pas ce qu'il cherche à nous dire.

● (1500)

M. Munro (Hamilton-Est): Ce matin, j'ai eu une conversation avec le président de l'Alberta Indian Association qui m'a dit avoir toute une liste de sujets à aborder avec moi. Il n'a pas laissé entendre qu'il y avait eu un manque de consultations au sujet de ce dont le député a parlé. Au contraire, il souhaite parler de tout sauf de cela. Je crois donc pouvoir présumer sans craindre de me tromper que le député s'en prend en fait à notre politique. Quoi qu'il en soit, ce n'est certainement pas le cas du président de l'Alberta Indian Association.

* * *

PÉTITIONS

M. WILSON—LA POSSIBILITÉ DE L'INVASION DE LA POLOGNE PAR L'URSS—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'EXPLIQUER SA POSITION

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur le Bureau le quarante-quatrième rapport du greffier des pétitions qui déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de

Privilège—M. Lawrence

Etobicoke-Centre (M. Wilson) et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. LAWRENCE—LES PROPOS DE M. TRUDEAU CONCERNANT LA DIVULGATION DES DOCUMENTS TASCHEREAU

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, ma question de privilège porte sur les propos que le premier ministre (M. Trudeau) a tenus aujourd'hui à la Chambre sur le fait que le gouvernement n'a pu faire publier le dossier Gouzenko ni le compte rendu des délibérations à huis clos de la Commission Taschereau et qu'aucun membre de l'administration Clark n'a essayé d'obtenir ces documents. Ma question a également trait aux moyens et aux méthodes utilisés par l'ancienne administration Trudeau pour enfermer ces documents et les cacher durant une période de dix ans sans avoir le pouvoir législatif ni la compétence pour agir de la sorte.

Si je comprends bien l'essentiel des observations du premier ministre, en ma qualité de solliciteur général et de ministre de la Couronne du gouvernement Clark, j'avais tous les pouvoirs nécessaires pour faire publier les travaux de la Commission; si j'étais si désireux d'obtenir ces documents, je suis le seul à blâmer pour ne pas avoir pris les mesures nécessaires.

J'estime qu'il s'agit là d'une interprétation absolument fautive des événements. Je suppose qu'il serait inconvenant de ma part de dire que le premier ministre n'ignore pas la fausseté de cette interprétation et je ne m'avancerai donc pas jusque là. Cependant, comme cette affaire a fait l'objet de nombreuses questions tant écrites qu'orales à la Chambre, je vous dirai, madame le Président, que si le premier ministre ne savait pas que nous essayions d'obtenir la publication de ces documents, il aurait dû le savoir. Il était évident que nous faisons des efforts dans ce sens.

Ma question de privilège porte essentiellement sur le fait qu'il a trompé la Chambre aujourd'hui.

Des voix: A l'ordre.

M. Andre: Dites à ces libéraux de se taire.

M. Lawrence: Il a trompé la Chambre aujourd'hui et il a voulu donner l'impression qu'on n'a rien fait pour publier ces documents. Premièrement, je voudrais revenir au véritable . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Les conversations fusent de toutes parts, et . . .

Une voix: D'un côté de la Chambre comme de l'autre.

Mme le Président: Je disais que les députés s'entretiennent entre eux de toutes parts. Ils se rendraient utiles en allant converser derrière les tentures.

M. Lawrence: Madame le Président, je voudrais rappeler brièvement les faits, car c'est important pour comprendre la question de privilège.